

Compte rendu

Le lundi 07 septembre 2026 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 31 août 2026, s'est réunie sous la présidence de Bruno EYZAT.

Secrétaire de la séance : Stéphanie TOURNADRE

Présents : Bruno EYZAT, Julien MONCOURIER, Nadine JUILLARD, Thérèse MELAINE, Aurélie GUILLAUME, Samuel AUBERT, Stéphanie TOURNADRE, Julie ESPINASSE, Adrien BOUCHET, Robin MOINS, André AUBERT

Représentés :

Absents et excusés :

Avant l'ouverture de la séance Monsieur André AUBERT demande la parole.

Monsieur André AUBERT, suivi de Monsieur Julien MONCOURIER, demande pourquoi Monsieur le Maire n'a pas démissionné ?

Monsieur le Maire rappelle la décision du 04/06/2026 rendue par le tribunal administratif :

6 candidats de la liste de Monsieur Bruno EYZAT remplacés par les 6 candidats de la liste de Monsieur MONCOURIER

Le juge a rectifié le résultat de l'élection. L'élection du Maire et de l'adjointe n'ont pas été contestées donc il n'y avait pas lieu de les annuler.

Monsieur Julien MONCOURIER et Monsieur André AUBERT demandent à Monsieur le Maire de démissionner de ses fonctions. Monsieur André AUBERT rappelle que 83 électeurs ont voté contre Monsieur le Maire. Monsieur le MAIRE indique qu'il reste en fonction par respect pour ses électeurs venus lui apporter leur soutien.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Julien MONCOURIER pourquoi il n'avait pas fait le nécessaire pour annuler l'élection du Maire. Monsieur Julien MONCOURIER précise que par respect pour le choix exprimé par les électeurs, il estime que le Maire aurait dû démissionner de ses fonctions.

Madame Julie ESPINASSE demande à Monsieur le Maire quelles sont les motivations pour rester maire.

Monsieur le Maire lui indique que des administrés le soutenaient et qu'il n'avait aucune obligation. Monsieur le Maire acceptera de démissionner que si le préfet lui demande.

Monsieur André AUBERT accuse Monsieur le Maire d'avoir déclaré le bulletin nul et Madame Aurélie GUILLAUME affirme que personne n'avait signé le procès-verbal des élections.

Monsieur le Maire fait ressortir le Procès-verbal pour le montrer à l'assemblée. Monsieur le Maire précise que le Procès-verbal et l'enveloppe des bulletins nuls avaient été signés par tous les membres du bureau dont André AUBERT.

*Monsieur André AUBERT demande à l'assemblée de voter **contre** toutes les délibérations et qu'il votera **contre** toutes délibérations.*

Monsieur le Maire et la 2ème adjointe demandent si le conseil doit être poursuivi.

Délibérations du conseil :

Approbation du procès-verbal du 17/07/2026

Monsieur André AUBERT signale que les questions diverses du Procès-verbal ne sont pas inscrites correctement. Monsieur le Maire donne la parole à la secrétaire qui propose à Monsieur André AUBERT de faire secrétaire de séance et de venir rédiger les délibérations et le Procès-verbal avec elle. Monsieur André AUBERT a refusé.

Le Procès-verbal est approuvé 10 pour 1 contre (André AUBERT).

1-Amendes de police 2026

Dans le but d'assurer la sécurité des administrés à la Maison des associations située dans le bourg, le conseil municipal approuve 10 Pour 1 Contre (André AUBERT) le programme de demande de subvention dans le cadre du produit des amendes de police, présenté par la commission des travaux (EYZAT Bruno, MONCOURIER Julien, AUBERT André, BOUCHET Adrien) qui s'élève à la somme de 10 559.91€ HT soit 12 671.90€ (Pose d'une barrière de sécurité en bois et radar pédagogique).

Le Conseil municipal sollicite une subvention de 75% soit un montant de 7 500€ auprès du département et charge Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de ce programme et l'autorise à signer tout document se rapportant à cette affaire.

2-Remplacement porte du bar casse-croûte

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la porte d'entrée du Bar casse-croûte doit être changée. Lors de la commission des travaux, Monsieur le Maire avait présenté 2 devis :

-Entreprise BESSE à BORT LES ORGUES 3 234.16€ HT soit 3 880.99€ TTC

-Entreprise Sancy rénovation à TREMOUILLE SAINT-LOUP 3 146.96€ soit 3 776.35€ TTC.

La commission avait décidé d'accepter le devis de l'entreprise Sancy rénovation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de l'entreprise Sancy rénovation

3-Location gîte 957

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de louer le gîte 957 pour un montant de 300€ + électricité 21cts le KW + forfait eau 14€ par mois à Madame GREGOIRE.

4-Convention cantine avec Thierry LEGOUFFE

Monsieur Samuel AUBERT concerné ne prend pas part au vote

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à signer une convention avec Monsieur LEGOUFFE Thierry.

5-Convention cantine avec la mairie de LARODDE

Monsieur Samuel AUBERT concerné ne prend pas part au vote

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à signer une convention avec la mairie de LARODDE.

6- Participation cantine 2026-2027

Mr Samuel AUBERT concerné ne participe pas au vote

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'émettre à l'encontre des familles concernées un titre de recettes pour la participation aux frais de cantine à savoir 1.00 € par repas et par enfant suivant l'état de présence à compter du mois de septembre.

7-Indemnité de gardiennage PERE MALVEZIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 9 Pour 2 Abstentions (Bruno EYZAT-Nadine JUILLARD) décide d'accorder une indemnité de gardiennage d'un montant de 126.91€.

8-Hotte Bar Casse croûte

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la hotte du Bar casse-croûte ne fonctionne plus à cause de l'orage du 16 août 2026.

L'assurance de Madame SERTILLANGE Elodie ne veut pas prendre en charge le sinistre car la facture est au nom de la commune.

Monsieur le Maire présente un devis de AUGERE POMARAT d'un montant de 1 070.90€ TTC.

La demande d'ouverture d'un sinistre sera ouverte.

REGLEMENT DU CIMETIERE

Un règlement intérieur doit être établi et affiché à l'entrée du cimetière avec le plan.

Il est demandé de revoir le règlement intérieur afin de rajouter des points par plusieurs membres.

Un dépositaire

Un ossuaire

Une réserve en cas d'exhumation

Questions diverses :

Mme GUILLAUME Aurélie demande pourquoi un planning des réunions n'est pas établi comme la commune de Lanobre. Monsieur le Maire indique qu'il ne souhaite pas l'établir. Monsieur Samuel AUBERT demande que l'horaire des séances soit fixé plus tardivement. Après échange, il est convenu de fixer l'heure de début des réunions à 20H00.

Monsieur Julien MONCOURIER demande s'il est possible de rajouter des points à l'ordre du jour. Monsieur le Maire lui répond que les points qu'il souhaite aborder peuvent être vu dans le cadre des questions diverses.

Monsieur le Maire et Madame Nadine JUILLARD précisent qu'il est possible de rajouter à l'ordre du jour lors de la préparation de la prochaine réunion du conseil municipal.

Monsieur Julien MONCOURIER demande qui a les clés de la mairie. Monsieur le Maire lui répond la secrétaire et Madame Nadine JUILLARD. Monsieur le Maire lui remet les clés de la mairie. Monsieur le Maire lui demande pourquoi il ne vient pas en mairie car il reçoit une indemnité. Monsieur Julien MONCOURIER interroge Monsieur le Maire sur son rôle au sein du conseil municipal vu le contexte conflictuel et qu'il a peu de délégation.

Madame Aurélie GUILLAUME demande à connaître le nombre de semaines de location des gîtes au cours de la période estivale. Monsieur le Maire fait part du faible nombre de locations

Madame Aurélie GUILLAUME demande s'il ne serait pas judicieux de louer le gîte 955 à l'année car les 3 autres sont loués à l'année.

Cette proposition est validée par l'ensemble du conseil.

Madame Julie ESPINASSE demande pourquoi les enfants or RPI ne peuvent pas avoir de participation au repas de la cantine. La demande de renseignement va être faite. Elle sera votée au prochain conseil.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Thérèse MELAINE qui a rencontré des problèmes à la salle des Associations.

Elle demande des précisions sur le fonctionnement de la salle. Il est mentionné que Madame Thérèse MELAINE, Monsieur Julien MONCOURIER, Monsieur le Maire ont les clés de la Maison des Associations. Un jeu de clés est également en Mairie. Elle fait remonter des problèmes pour le fonctionnement de la sono et demande si la mise en place d'une enceinte connectée ne serait pas plus judicieux.

Madame Julie ESPINASSE demande un exemplaire du contrat de location.

La fixation des tarifs et la validation du règlement intérieur se fera au prochain Conseil municipal.

Monsieur Robin MOINS demande la réparation du store et de l'éclairage extérieur. Monsieur le Maire lui précise que la lumière est réparée et que le store sera réparé en même temps que la poignée de la porte car il y a eu des dégradations.

Monsieur le Maire propose à la commission des travaux de faire le tour de la voirie de la commune. Une nouvelle commission aura lieu le 13 octobre 2026 pour la DETR 2026. La commission se réunira le lundi 14 octobre 2026.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que des dégradations (dessins obscènes) ont été faites sur la voiture des locataires des gîtes. Monsieur le Maire précise que ces dessins ont été fait sur la boîte aux lettres de la mairie.

Monsieur le Maire informe que la région a supprimé des lignes pour le ramassage scolaire du RPI et du collège. Ce point est en cours de traitement.

Monsieur le Maire présente un état des contentieux. Concernant le contentieux relatif à de la Maison des Associations, Monsieur le Maire indique que le dossier a été ouvert en 2015. Madame Aurélie GUILLAUME

demande si ce dossier est réglé. Monsieur le Maire lui précise que le dossier est en cours. Le dossier est disponible et consultable en mairie. Monsieur le Maire informe l'Assemblée l'existence de 2 autres contentieux avec la commune de Larodde, les habitants de Fourroux et d'Auzolle Petite.

Madame Julie ESPINASSE demande si un suivi de l'entretien est réalisable au vu de l'état de la salle. Monsieur le Maire lui répond que le contentieux est en cours donc aucuns travaux ne peuvent être réalisés.

Monsieur Julien MONCOURIER signale la présence de gravas et de ferraille au chaux.

Monsieur Samuel AUBERT relève la qualité des travaux réalisés à d'Auzolle Grande.

Concernant le repas des aînés, un devis sera demandé à Madame Elodie SERTILLANGE.

Madame Thérèse MELAINE demande comment fait-on avec les personnes qui ne seront pas présentes au repas. Les personnes de plus de 60 ans sont concernées. En générale une soixantaine de personnes se déplacent. Certains élus proposent un panier garni aux personnes qui ne viennent pas. Le budget de l'année passée était de 60€ par personnes pour le repas.

Monsieur André AUBERT demande de revoir la date et de la décaler en début d'année mi-janvier. Ce point sera revu au prochain conseil.

Monsieur Julien MONCOURIER demande s'il est possible de réaliser un repas avec tous les habitants. Il évoque enfin un financement du repas par le Maire et ses 2 adjoints. Une date et un financement seront fixés ultérieurement.

Monsieur Julien MONCOURIER demande si les délibérations concernant le changement des délégués avaient été transmises à la communauté de communes car Monsieur Alain MERCIER (Président de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense) indique ne pas les avoir reçues. Monsieur le Maire lui confirme que le nécessaire avait été fait.

Monsieur Julien MONCOURIER demande pourquoi l'ensemble des commissions non pas été soumis à un nouveau vote, indiquant que Monsieur Alain MERCIER lui aurait précisé que celles-ci auraient dû être intégralement renouvelées. Monsieur le Maire indique que la Sous- préfecture lui avait expliqué de remplacer les conseillers sortants uniquement. Monsieur le Maire l'invite à se renseigner auprès de la Sous-préfecture.

Monsieur Julien MONCOURIER demande si les barnums de la région ont été commandés. Monsieur le Maire lui répond que la demande a été faite l'année dernière.

Monsieur Robin MOINS demande quand sera nettoyé le chemin de Chavignier. Monsieur le Maire informe que ce point sera vu avec l'employé de la commune.

Madame Thérèse MELAINE signale un problème avec les poubelles de LEYVAL qui sont régulièrement au sol.

Monsieur Julien MONCOURIER fait remonter à Monsieur le Maire qu'il n'a pas été voir les personnes âgées pendant la canicule

Monsieur André AUBERT signale qu'une personne n'a pas été contactée pendant cette période.

Monsieur le Maire indique qu'il a contacté tout le monde de plus de 80 ans. Les appels ont été confirmés par la secrétaire.

Plusieurs membres du Conseil municipal demandent à Monsieur le Maire pourquoi il ne suit pas le conseil des élus voisins qui lui conseillent de démissionner de ses fonctions de maire.

Monsieur le Maire précise qu'aucun élu ne lui a demandé de démissionner.

Levée de séance à 21h20.

